



Newsletter n°3 - 1^{er} février 2021

Publication : tous les 15 jours

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne Franche-Comté animé par la DREAL et la Région, veuillez trouver ci-dessous les informations à retenir en matière de mobilités et de transport avec les documents utiles en PJ ou renvoyés vers les sites de l'Observatoire Régional des Transports, celui de la DREAL ou de la Cellule régionale "France Mobilités".

N'hésitez pas à faire remonter vos observations, à contribuer à l'enrichissement de cette newsletter par toute information ou tout document que vous jugerez utile, au plan régional comme au plan national.

Contacts :

- DREAL Bourgogne Franche-Comté : Jacques Corbet et Catherine Moncouyoux
ort.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
- Région Bourgogne Franche-Comté : Jean-Michel Chaplotte

Mobilités

- L'Observatoire des Mobilités Emergentes

Edition hors série spéciale crise sanitaire - Un point sur la situation dans l'entre-deux confinement

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/l-observatoire-des-mobilites-emergentes-a512.html>

- Déplacements domicile-travail

La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances - Insee Première • n° 1835 • Janvier 2021

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/deplacements-domicile-travail-a513.html>

- Mobilités dans les quartiers de la politique de la ville : quelles pistes pour lever les freins ?

Conçue comme un guide destiné aux acteurs locaux et nationaux de la politique de la ville et des mobilités, une étude publiée en janvier par l'Assemblée des communautés de France (ADCF), France urbaine et Transdev présente les stratégies et pratiques d'une dizaine de territoires pour répondre à ces besoins de déplacements au croisement des politiques de cohésion sociale et urbaine, d'accès à l'emploi, et plus largement de "droit à la ville".

Etude disponible sur le site internet ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/quartiers-populaires-et-politiques-de-mobilites-a516.html>

Infrastructures :

- **Les acteurs des infrastructures signent un « pacte d'engagement »** – **Ce pacte**, qui sera signé ce mercredi 20 janvier au ministère des Transports, a été élaboré par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (Iddrim). Routes de France, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), Voies navigables de France ou encore l'Assemblée des départements de France **doivent s'engager** sur une série d'objectifs à l'horizon 2030, notamment en matière de transition écologique et numérique (décarbonation, développement de l'exploitation des données routières, « couverture maximale » des réseaux en haut débit, etc.). Le respect de ces objectifs sera évalué annuellement par l'Iddrim, sur la base d'indicateurs nationaux déclinés dans les territoires.

Europe :

- **Stratégie de mobilité durable et intelligente – mettre les transports européens sur la voie de l'avenir**

disponible sur le site internet ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-mobilite-durable-et-intelligente-a523.html>

Ferroviaire :

- **la lettre de la Direction Territoriale Bourgogne-Franche-Comté de SNCF Réseau – n°1 – Janvier 2021**

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-de-la-direction-territoriale-bourgogne-a515.html>

- **Le nombre de trains en circulation a chuté de 36 % durant le premier semestre 2020** – En avril, la baisse a même atteint 80 % pour le transport de voyageurs, selon le **bilan annuel du transport ferroviaire** publié par l'Autorité de régulation des transports (ART), le 26 janvier. Le fret affichait alors – 46 %. Une baisse avait déjà été constatée au moment des grèves contre la réforme des retraites : au dernier trimestre 2019, l'offre voyageurs a été réduite de 24,5 % et le fret a baissé de 42 % en décembre 2019. Néanmoins, en 2019, les redevances issues du transport de voyageurs étaient en hausse de 3,4 % par rapport à 2015. Les gestionnaires d'infrastructures ont perçu 5,8 milliards d'euros de péages cette année-là. En 2020, le secteur ferroviaire **a essuyé** une perte de 26 milliards d'euros dans l'UE, selon les chiffres publiés par le représentant des entreprises ferroviaires historiques (CER), le 27 janvier. Bilan annuel du transport ferroviaire : disponible sur le site de l'ORT BFC.

à retrouver sur le site internet de l'ORT :

- bilan ferroviaire 2019

- chiffres clés du marché ferroviaire 2019

- le marché ferroviaire 2019 -synthèse

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-chiffres-du-transport-ferroviaire-2019-a521.html>

- **Des TER à batteries : 5 régions expérimentent**

lire l'article sur le site internet ORT :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ter-a-batteries-cinq-regions-s-engagent-dans-l-a519.html>

Routier :

- Crise sanitaire : Jean-Baptiste Djebbari a reçu les organisations professionnelles du transport routier

Cet échange a permis d'aborder de nombreux sujets de préoccupation des salariés du secteur. Le ministre a tout d'abord tenu à confirmer l'importance qu'il attache au secteur dans son action à la tête du ministère des Transports et à la question des conditions de travail des salariés de la branche. Il a en outre tenu à saluer encore une fois combien le transport routier est essentiel aux approvisionnements et à la continuité de l'activité économique dans le cadre de la crise de la COVID-19 et combien les salariés du secteur sont les maillons essentiels et indispensables de la chaîne logistique.

Communiqué de presse : site internet ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/crise-sanitaire-jean-baptiste-djebbari-a-recu-les-a522.html>

- Les autorisation de services de transport routier international de voyageurs seront désormais délivrées par les préfets des régions frontalières – Et ce à partir du 1er février, prévoit un décret présenté le 20 janvier 2021 en Conseil des ministres et publié au JO le lendemain. Une mesure de déconcentration découlant de la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019.

- Crise sanitaire : la Commission propose de prolonger (encore) les licences et certificats de transports – Comme elle l'avait fait au printemps 2020, elle a présenté, le 18 janvier, une nouvelle proposition dite « omnibus », qui concerne le transport routier, ferroviaire, fluvial et maritime. Une quinzaine d'actes législatifs sont concernés. Outre la prolongation d'une série de certificats, licences et agréments qui auraient dû être renouvelés entre le 1er septembre 2020 et le 30 avril 2021, elle permet aux États de reporter certains contrôles périodiques et formations continues. L'exécutif européen présentera sa proposition en commission des Transports lors de la réunion des 25 et 26 janvier.

- La Commission prépare déjà un nouveau texte sur le temps de travail des conducteurs d'autobus et d'autocar – Elle ouvre une consultation sur une étude d'impact initiale, jusqu'au 18 février, en vue d'adopter un projet de règlement sur le sujet au dernier trimestre 2021, ce qui n'était pas initialement prévu dans le programme de travail de la Commission. Une consultation publique sera en outre ouverte au deuxième trimestre. Le règlement sur le temps de repos et de conduite des routiers du 15 juillet 2020 porte sur le transport de marchandises comme de passagers, mais il prévoit que la Commission propose « des règles plus appropriées pour le transport de voyageurs, notamment en ce qui concerne les services occasionnels ».

- Comment expliquer la forte baisse des défaillances des transporteurs.

Selon la dernière étude réalisée par Altares, le nombre de défaillances d'entreprises est au plus bas depuis 30 ans. Dans le TRM, moins de 1 250 transporteurs ont défailli en 2020, soit une baisse historique de - 41,5 %. Des chiffres qui résonnent comme un paradoxe au regard de la force de la crise économique et sanitaire. Les aides financières et le report du remboursement des divers prêts expliqueraient en partie ces baisses inattendues. Il faut ajouter aussi noter que de nombreux transporteurs ont montré leurs capacités de réaction à la crise tirant ainsi leur épingle du jeu.

<https://trm24.fr/comment-expliquer-la-forte-baisse-de-defaillance-des-transporteurs/>

- Une « task force » se penche sur la transition énergétique du transport routier – Des représentants des transporteurs, des chargeurs, des constructeurs et des énergéticiens se sont retrouvés pour la première fois au ministère des Transports le 21 janvier. Ils traceront, en six mois, une feuille de route pour le développement d'une offre de véhicules lourds moins polluants. Trois groupes de travail, pilotés par les directions de l'énergie (DGEC), des transports (DGITM) et des entreprises (DGE), plancheront notamment sur le mix énergétique par typologie de véhicules.

- **Pour les transporteurs, les résultats de la task force sur les « camions propres » doivent « conditionner » l'évolution de la TICPE** – Pour le secrétaire général de l'OTRE, Jean-Marc Rivéra. « Cette task force, c'est ni plus ni moins ce que les fédérations de transporteurs réclament depuis deux ans : avant de définir une « trajectoire » de fin de l'exonération de TICPE, définissons d'abord une vraie feuille de route avec des engagements des acteurs. On a besoin de véhicules plus autonomes et d'une offre qui couvre tous les tonnages, quelle que soit l'énergie ». Les fédérations espèrent donc que les travaux de ce groupe de travail seront pris en compte lors de l'examen du projet de loi Convention citoyenne, qui prévoit l'évolution de la TICPE. Pour l'heure, elles refusent de signer le contrat de transition énergétique, en discussion depuis fin 2019.

- **Un nouveau président à la Commission nationale des sanctions administratives dans le domaine du transport routier** – Jacques Reiller, conseiller d'État, est nommé par un arrêté publié le 22 janvier, en remplacement de Mattias Guyomar, jusqu'au terme du mandat fixé à juin 2024. L'adjointe à la sous-directrice des transports routiers de la DGITM, Aline Vieu-Delaye, est désignée en qualité de membre suppléante, représentante du ministre délégué chargé des Transports.

- **Newsletter AFT n°18 – Janvier 2021 :**

à retrouver sur le site internet ORT :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/newsletter-aft-no18-janvier-2021-a514.html>

Fluvial, maritime et portuaire :

- **Stratégie nationale portuaire : pour un réseau de ports au cœur des chaînes logistiques, du développement économique et des transitions écologiques et numériques**

Le gouvernement l'a adoptée lors du Comité interministériel de la mer (Cimer) organisé au Havre le 22 janvier. Cette feuille de route vise à « reconquérir des parts de marché sur les ports concurrents étrangers », en « renforçant les chaînes logistiques » ou encore en « amplifiant » la transition écologique et numérique des ports.

Document complet à retrouver sur le site internet de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-portuaire-a517.html>

- **TICPE : les modalités d'exonération précisées pour la navigation fluviale**

Un arrêté d'application de l'article 265 bis du code des douanes a été publié le 26 janvier. Il précise notamment que le transport de passagers et de marchandises effectué sur les eaux intérieures « pour les besoins des autorités publiques » bénéficient de l'exonération de TICPE pour « tous les produits énergétiques » utilisés comme carburant ou combustible. Une « attestation d'identification », valable cinq ans, est délivrée par le directeur régional des douanes territorialement compétent (ou la direction régionale de Paris Est pour les opérateurs étrangers).

Intermodalité :

- **VNF et SNCF s'allient sur le fret :**

SNCF Réseau et Voies navigables de France (VNF) ont signé ce 25 janvier à Lille une convention destinée à favoriser la complémentarité entre les modes ferroviaire et fluvial pour construire des chaînes logistiques bas carbone.

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/fret-sncf-reseau-et-voies-navigables-de-france-a520.html>

Energies :

- **Le bonus écologique pour les véhicules lourds prolongé** – Il concerne ceux fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène. Les acquéreurs et locataires de véhicules lourds ainsi que les professionnels du transport routier peuvent en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022, selon un décret paru le 20 janvier. Un bonus supplémentaire de 1 000 euros est introduit pour les véhicules neufs domiciliés en outre-mer, sans limitation de durée.

- Logistique : K-Ryole va augmenter la production de ses remorques électriques

La start-up va déménager son usine de Paris à Tonneins, dans le Lot-et Garonne. Elle veut fabriquer entre 600 et 900 remorques électriques en 2021, contre 300 en 2020. Ses produits sont appréciés des acteurs de la logistique urbaine.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/logistique-k-ryole-va-augmenter-la-production-de-ses-remorques-electriques-1282420>